



Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

Délibération n°211/2022
du Conseil communautaire
Séance du 12 décembre 2022

Date d'envoi de la convocation = 6 décembre 2022
Nombre de délégués en exercice : 75
Nombre de délégués présents : 42
Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 20
Nombre de délégués absents : 13

L'an deux mille vingt-deux, le douze décembre à seize heures, les membres du conseil communautaire de la communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle multiculturelle de Bagnols-sur-Cèze, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la communauté d'agglomération.

Présents : Michel AGNEL, Guy AUBANEL, Sylvie BARRIEU-VIGNAL, Charles BASCLE, Christian BAUME, Sébastien BAYART, Philippe BETHOMIEU, Michel CEGIELSKI, Jean-Yves CHAPELET, Jennifer CHAPUIS-FAURE, Raymond CHAPUY, Cédric CLEMENTE, Ghislaine DE VERDUZAN, Bernard DUCROS, Michèle FOND-THURIAL, Nathalie FORGEROU, Monique GRAZIANO-BAYLE, Olivier JOUVE, Bernard JULIER, Nathalie LACOUSSE, , Béatrice LOISON, Julie MERCIER, Gérald MISSOUR, Daniel MOUCHETANT, Christine MUCCIO, Laurent NADAL, Jennifer OBID, Patrick PALISSE, Patrick PANNETIER, Elia PETITJEAN, Pascal PEYRIERE, Marie-Chantal PIONNIER, Alain POMMIER, Jean Christian REY, José RIEU, Vincent ROUSSELOT, Muriel ROY-CROS, Christine SALANCON, Claude SALAU, Benoit TRICHOT, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Frédéric VERNIERE

Absents ayant donné procuration : Sandrine ANGLEZAN à Michèle FOND-THURIAL, Yves CAZORLA à Jennifer CHAPUIS-FAURE, Christine CLERC à Vincent ROUSSELOT, Maxime COUSTON à Jean-Yves CHAPELET, Manon CROUSIER à Michel AGNEL, Gilles DELALIEU à Nathalie FORGEROU, Benjamin DESBRUN à Ghislaine DE VERDUZAN, Patricia GARNERO à Christian BAUME, Hervé GINOT à Laurent NADAL, Sophie GUIGUE à Charles BASCLE, Claire LAPEYRONIE à Claude SALAU, Léopoldina MARQUES-ROUX à Alain POMMIER, Stéphane MAURIN à Sylvie BARRIEU-VIGNAL, Catherine PECASTAING à Daniel MOUCHETANT, Philippe PECOUT à Patrick PANNETIER, Alexandre PISSAS à Marie-Chantal PIONNIER, Olivier ROBELET à Véronique HERBE, Justine ROUQUAIROL à Philippe BERTHOMIEU, Christophe SERRE à Guy AUBANEL, Christian SUAU à Michel CEGIELSKI

Absents/Excusés : Eric AJASSE, Dominique ASTORI, Ulrich BELANGERE, Pascale BORDES, Robert GAUTIER, Véronique HERBE, Jean-Marie LAURENS, André LOPEZ, Fred MAHLER, Laurent OUIILLON, Philippe PAQUIER, Béatrice REDON, Thierry VINCENT

Secrétaire de Séance : Brigitte VANDEMEULEBROUCKE

Objet : Election d'un membre au sein de la Commission d'appel d'offres

Vu les articles L 1414-2 et L 1411-5 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L2121-21 du CGCT qui prévoit que les nominations des membres de la commission d'appel d'offres doivent avoir lieu par scrutin à bulletin secret sauf si le conseil à l'unanimité décide de ne pas recourir à ce mode de scrutin,

Vu la délibération du Conseil communautaire n°59/2020 du 20 juillet 2020,

Considérant qu'il convient de remplacer Monsieur Michel COULLOMB à la commission d'Appel d'offres,

Considérant que cette élection doit avoir lieu à bulletin secret et qu'il convient de précéder de même pour l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires sauf si le conseil à l'unanimité décide de ne pas recourir à ce mode de scrutin.

Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité :

D'élire :

- Monsieur Pascal PEYRIERE en remplacement de Monsieur Michel COULLOMB.

(Signature)

Le Président
Jean Christian REY

Acte rendu exécutoire après dépôt électronique
en Préfecture et publié le

19 DEC. 2022

